APF
Association des Paralysés de France

Reflexe-Handicap.org APF

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

L'APF appelle chaque candidat, chaque liste, à s'engager pour une politique municipale inclusive en signant pour 10 priorités fondamentales pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Les engagements de *la liste « De la Vie dans la Ville »* pour la mairie de *Valenciennes* pour une politique municipale inclusive

1. Permettre l'accès à la vie publique et politique c'est-à-dire permettre l'accès aux administrations (mairies, CCAS…) pour que les personnes en situation de handicap et leur famille puissent faire valoir leurs droits et exercer leurs devoirs ; faire vivre la concertation avec les citoyens et les associations qui les représentent.

2. Respecter et faire respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique municipale et intercommunale et inciter les petits commerces, les lieux culturels privés, les cabinets médicaux, etc. de la municipalité à se rendre accessibles.

3. Permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap.

4. Soutenir et développer la commission communale d'accessibilité.

5. Accompagner la mise en accessibilité des établissements scolaires de la municipalité et permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder – en fonction de leur âge – à la crèche, aux activités extra et péri-scolaires.

6. Respecter l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans la municipalité et dans les administrations dont la mairie a la tutelle ; faire appel au travail adapté ; inciter les entreprises de la commune à répondre à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (appels d'offres, marchés publics…).

7. Permettre l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'action sociale de la municipalité.

8. Apporter des réponses adaptées et de proximité aux personnes en situation de handicap isolées ayant des difficultés financières et/ou ayant besoin de services d'aide de proximité et aux familles dont un des membres est en situation de handicap, dans le cadre de l'action sociale de la municipalité.

9. Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux lieux et aux activités de sport et de loisirs gérées par la municipalité, ainsi qu'aux associations sportives ou culturelles.

10. Permettre le lien social dans la commune par une politique d'aide et de soutien aux associations (aides matérielles et financières) et par une politique de réduction de la fracture numérique.

Engagements pris le 18 mars 2014 *A Valenciennes*

Signature :

Mme CHAGNON